

VILLAMAGNAIN

VILLE-LA-GRAND

PLU

Le Magazine

N° 2

HORS
SÉRIE

MAI 2005



Réunion publique de concertation, diagnostic P.A.D.D.
avec la collaboration du cabinet Latitude (69)
le 13 mai à 20h à la Maison des Associations,
salle Mont-Blanc

PLU : Le projet d'aménagement
et de développement durable


ville-la-grand
tout simplement



Le mot du Maire

Cette deuxième publication concernant notre PLU apporte quelques précisions sur ce que nous vous proposons comme urbanisation à venir, les limites de cette dernière et les secteurs naturels à protéger.

Si nous sommes pratiquement persuadés que nos propositions vont dans le sens que vous souhaitez, cela ne sera jamais si bien dit que par vous-mêmes. Alors, prenez le temps de le consulter, interrogez nous au besoin, et traduisez par écrit ce qui vous préoccupe.

Ce dont je peux vous assurer, c'est que notre orientation est guidée par notre qualité de villamagnains soucieux de faire de notre cité un territoire le plus exemplaire et le plus équilibré possible. Pour votre service et pour longtemps.

Raymond Bardet

Maire de Ville-la-Grand
Vice-Président du Conseil Général

URGENCES :

Pompiers : 18
Urgence médicale : SAMU 15
Police : 17
Police Municipale : 04 50 84 24 26
GDF : 04 50 37 72 72

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

R. Bardet
RÉDACTION :
Cabinet Latitude
& Service Communication
de Ville-la-Grand

CONCEPTION : Félix Création

TIRAGE : 5000 ex.

CRÉDITS PHOTOS :

Service Communication
de Ville-la-Grand
Félix Création

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h, le mercredi de 13h30 à 17h,
le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN DEUXIEME PHASE



Ce deuxième bulletin est consacré au **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** que le cabinet LATITUDE, avec Laurence Forel et David Mula, a présenté au conseil municipal du 13 mars dernier.

Un débat a eu lieu permettant la validation de ce document déposé en mairie afin de recueillir les observations de la population.

Ainsi la concertation se poursuit afin d'informer nos concitoyens le mieux possible et de préparer la réunion publique du vendredi 13 mai 2005 à 20h à la salle Mont-Blanc.

Par ailleurs, vous pouvez consulter ou télécharger tous les documents du PLU sur le site internet de la mairie :



**Joseph
Socquet-Juglard**
Adjoint chargé
de l'Urbanisme

www.mairie-ville-la-grand.fr



1

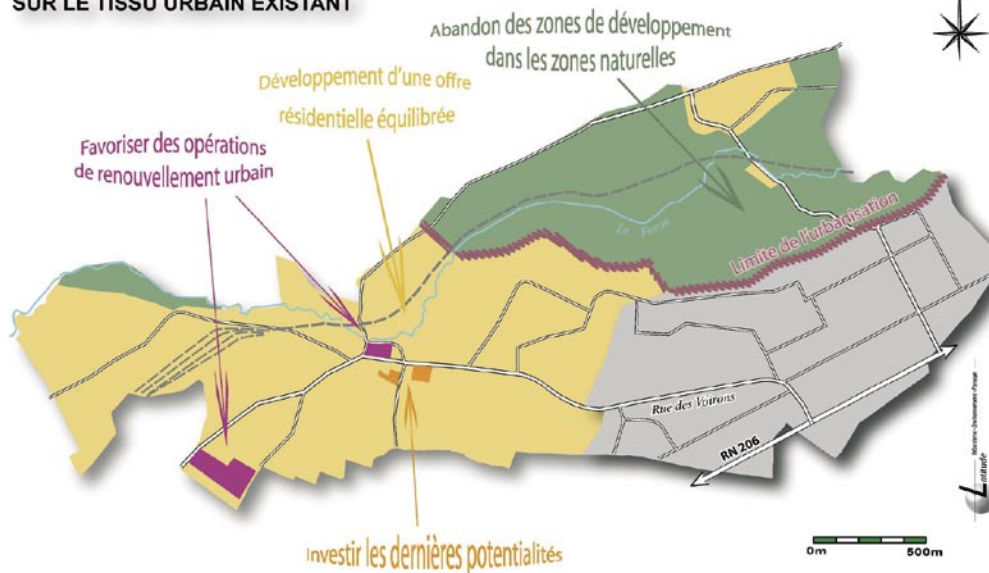
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE LA POPULATION ET DE L'URBANISATION TOUT EN APPUYANT CE DÉVELOPPEMENT SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT.

La commune de Ville-la-Grand a validé la deuxième grande étape de la révision du plan local d'urbanisme. Un projet d'aménagement et de développement durable a été débattu en conseil municipal. Ce projet de territoire s'est appuyé sur les constats réalisés dans le cadre du diagnostic et repose sur cinq grandes orientations :

Il s'agit de maintenir une croissance modérée jusqu'au seuil des 10 000 habitants. Ce développement devra se réaliser à partir du tissu urbain existant en investissant les dernières potentialités foncières existantes et en favorisant à moyen terme des opérations de renouvellement urbain. Ce type de développement permettra de préserver les espaces naturels encore présents sur le territoire communal.

Ce développement devra aussi favoriser une mixité sociale par des opérations de construction mixtes mêlant logement locatif et logement en accession, logement social et logement classique, grands et petits logements afin d'offrir un parcours résidentiel complet sur la commune.

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT



Le Foron

2

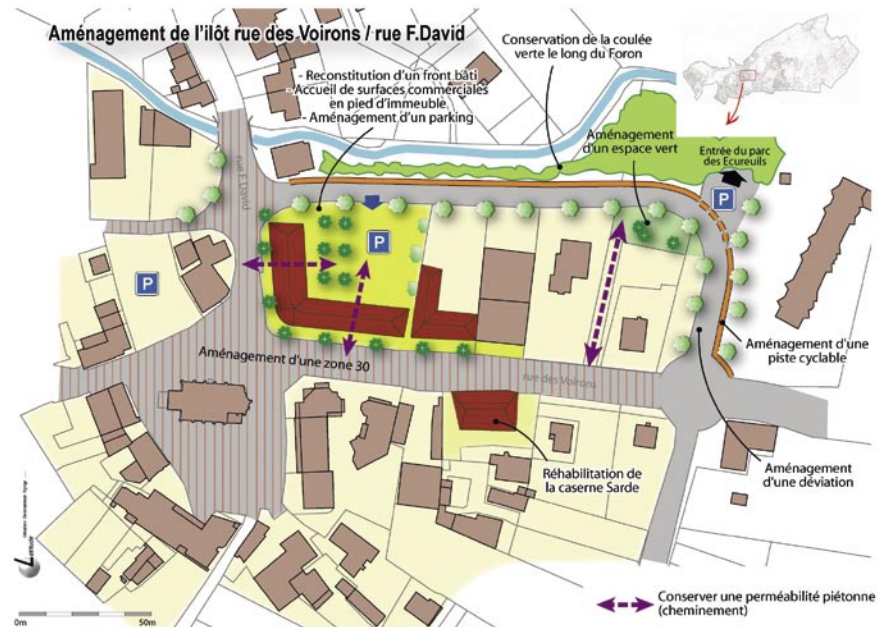
CONFORTER LE CENTRE HISTORIQUE

Le centre historique est à l'étroit et souffre du passage des circulations de transit. La requalification du centre se poursuivra par :

- **La déviation du centre des circulations**, ce qui permettra de réinvestir l'espace public en poursuivant par le réaménagement du bas de la rue des Voirons (zone 30 et aménagements paysagers),
- **La dynamisation de l'offre résidentielle et commerciale** dans une opération de renouvellement urbain à l'angle de la rue Fernand David et de la rue des Voirons. Cette opération permettra la construction de nouveaux logements. Mais elle devra aussi renforcer l'armature commerciale par l'accueil de commerces et services en pied d'immeubles,
- **Le renforcement des équipements et des activités d'animation du centre** par la réutilisation de l'ancienne école pour l'accueil de l'école des Beaux Arts et par la réhabilitation de la caserne Sarde pour l'accueil d'une activité d'animation,
- **L'aménagement de liaisons piétonnes** entre les équipements, les espaces de stationnement créés et à venir, le nouveau quartier de la bergerie, le parc des écureuils.



Le secteur Foyer-Tabac-ex Boucherie - Coiffeur



3

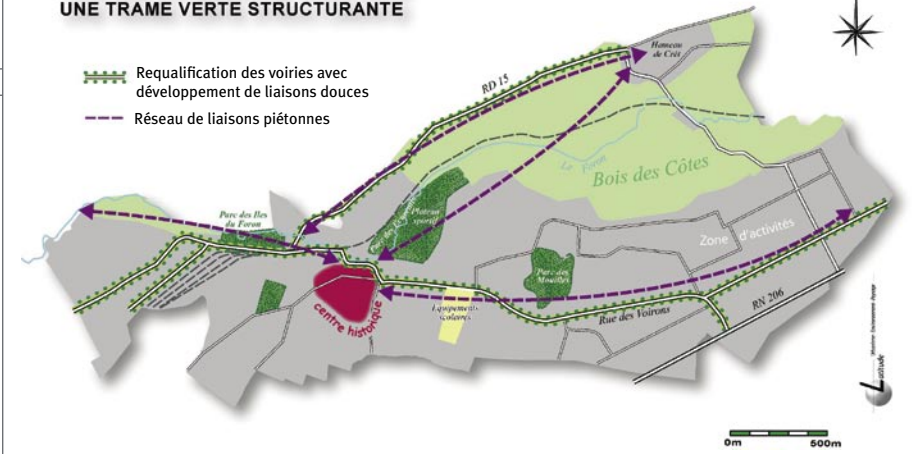
DÉVELOPPER UN RÉSEAU HIÉRARCHISÉ DE VOIES EN L'INSCRIVANT DANS UNE TRAME VERTE STRUCTURANTE

Il s'agit d'améliorer les déplacements sur la commune :

- à court terme, en déviant du centre historique les circulations de transit par l'aménagement d'un contournement reliant la rue des Voirons à la rue David,
- à long terme en prévoyant un contournement Nord Est de l'agglomération avec un passage sur Suisse et une liaison vers le pôle gare afin de réduire les circulations actuelles sur le passage à niveau et sur la rue des Voirons,
- en développant un maillage de voies sécurisées pour les piétons et les cycles permettant de relier les différentes polarités (centre, équipements sportifs et scolaires, parcs), favorisant les liaisons entre la zone naturelle du Foron et la zone urbanisée et reliant les quartiers entre eux,

• En inscrivant ces voies dans une trame paysagère de qualité. Ce « projet de paysage » nécessitera la **requalification de certaines voiries** actuellement d'aspect très routier pour leur donner un **caractère plus urbain et agréable** : rues des Voirons, rue Hénon, rue de la Rotonde. Il se traduira aussi par un **aménagement paysager des cheminements et des espaces publics**.

INSCRIRE UN RESEAU DE VOIES DANS UNE TRAME VERTE STRUCTURANTE



4

SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR L'AMÉLIORATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

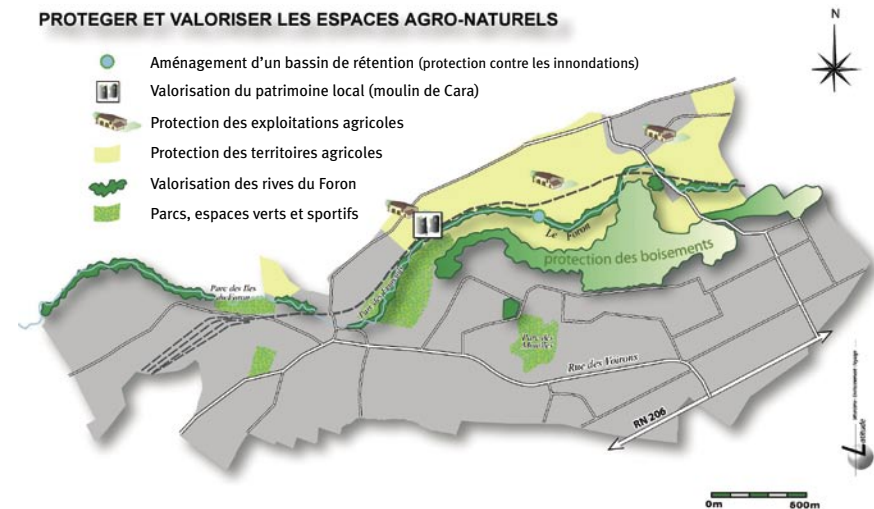
Il s'agit de revaloriser l'offre d'accueil économique sur la commune notamment sur les secteurs les plus anciens. Il est donc envisagé :

- de **requalifier progressivement les voiries** (rue de Montréal, rue des Voirons) et les **espaces collectifs** par un **traitement paysager** (plantations, aménagements de trottoirs et de pistes cyclables),
- De permettre la **diversification des implantations** par des activités complémentaires à l'activité économique permettant d'**animer la zone** (équipements, services, loisirs ...),
- De mettre en place une **charte architecturale et paysagère** qui s'imposera aux nouvelles implantations (prescriptions en matière de **traitement des façades**, de **végétalisation des espaces**, et de **traitement des clôtures**).



École des Beaux Arts - Rue F. David

PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES AGRO-NATURELS



5

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES AGRO-NATURELS

Cet objectif doit permettre :

- de protéger l'espace agricole et d'assurer des conditions de sa pérennité (protection des parcelles AOC et des sièges d'exploitation).
- de valoriser les espaces naturels comme espaces péri-urbains de loisir (aménagement de cheminements piétons) tout en préservant les couloirs biologiques (vallons, boisements).
- de préserver les populations vis-à-vis des risques d'inondation par l'aménagement d'un bassin de rétention sur le Foron.



Patrimoine viticole



CONCLUSION

Ce projet de territoire devra permettre :

- l'amélioration de la qualité de vie des habitants par le renforcement des services et des équipements, par le développement des circulations douces, et par l'amélioration des espaces collectifs de la cité.
- la mixité sociale par une diversification résidentielle
- la protection et la valorisation du patrimoine bâti et naturel de la commune (protection des alignements des maisons des années 30, valorisation de la vallée du Foron).
- la valorisation économique par l'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil, le renforcement des commerces et des services dans le centre, et la protection de l'activité agricole.



La Bergerie

PARTI D'AMENAGEMENT

